

## **Amendes d'ordre appliquées au cannabis**

# **Le Conseil national choisit d'harmoniser la pratique**

**Le Conseil national a accepté l'initiative parlementaire sur le cannabis et les amendes d'ordre. Les professionnels des addictions se réjouissent de ce changement qui va enfin apporter un peu de clarté dans la réglementation du cannabis. Il donne un signal fort en faveur de la prévention et de l'intervention précoce.**

Depuis des années, la situation légale du cannabis n'est pas claire. La population peine à comprendre la logique des pouvoirs publics en matière de répression de la consommation de cannabis. A titre d'exemple : à un niveau de consommation comparable, la ville de Berne est championne de Suisse en matière de répression avec 56,4 infractions constatées pour 1'000 habitants alors que le canton voisin de Bâle campagne enregistre 3,5 infractions pour 1'000 habitants.

Aujourd'hui, une part importante de notre jeunesse ne sait pas si le cannabis est légal en Suisse. Au vu des différentes applications de la loi au sein de notre pays, on peut les comprendre. Si le Conseil des Etats confirme la décision du Conseil national, cette situation devrait cesser. L'initiative parlementaire adoptée aujourd'hui va enfin apporter la lisibilité nécessaire en matière de répression de la consommation du cannabis. En harmonisant la sanction, elle apporte enfin un message homogène qui pourra être communiqué clairement à la population.

Le passage au modèle des amendes d'ordre comporte également de grands avantages en matière de prévention et d'intervention précoce. La procédure pénale ordinaire peut en effet apparaître comme un obstacle à l'intervention précoce. Le recours au droit pénal a des conséquences importantes pour les consommateurs. Ceux-ci, considérés comme des criminels, ont alors tendance à fuir les offres de prévention et de soutien.

Le GREA entend rappeler également que le vote d'aujourd'hui ne saurait « régler » les problèmes liés aux drogues. Il s'agit d'un nouvel instrument qui va alléger le travail de la répression de la consommation. Il est important que les ressources économisées puissent être réinvesties dans la prévention et le traitement des problématiques addictives.

*Contact :*

*Jean-Félix Savary, [jf.savary@grea.ch](mailto:jf.savary@grea.ch), 079 345 73 19*